CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES
CENTRE DE RESSOURCES SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS

L'*Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations* est une expression importante de l'ingéniosité autochtone et des efforts modernes pour se débarrasser de l'héritage colonial de la *Loi sur les Indiens*. Notre équipe dévouée et expérimentée du Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CRGTPN) aide les Premières Nations à élaborer des solutions viables aux défis quotidiens de la gouvernance communautaire des terres et des ressources. Nous recherchons actuellement des candidats motivés et qualifiés pour le poste contractuel suivant :

Poste : Conseillère/conseiller en matière d'arpentage

Remarque : La conseillère ou le conseiller en matière d'arpentage doit obligatoirement détenir une assurance responsabilité civile professionnelle. Par conséquent, la conseillère ou le conseiller en matière d'arpentage ne peut pas être directement à l'emploi du Centre de ressources. La conseillère ou le conseiller en matière d'arpentage devra plutôt être à l'emploi d'une entreprise individuelle, d'une entreprise, d'une société, etc. Cependant, ce poste de conseillère ou de conseiller en matière d'arpentage est un poste contractuel à temps plein et à long terme.

Lieu : À déterminer selon la candidate retenue ou le candidat retenu.

Description du poste : Aider le Conseil consultatif des terres (CCT), le Centre de ressources (CR) et les Premières Nations à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations (AC), notamment :

<u>Veuillez noter que ce poste de conseillère/de conseiller en matière d'arpentage n'inclut pas d'activités sur le terrain ou de préparation de plan, il s'agit plutôt de coordination et de gestion de projets d'arpentage en collaboration avec la conseillère principale en matière arpentage du CR afin d'offrir les services suivants :</u>

- Fournir des conseils au CR/CCT et aux Premières Nations, sur demande, sur les questions liées à l'arpentage et au registre des terres;
- Examiner les rapports de recherche et les rapports de description des terres qui sont préparés pour chaque réserve et qui feront partie de l'accord distinct conformément à l'*Accord-cadre relatif la gestion des terres des Premières Nations.* L'examen des rapports comprendra la préparation d'un document qui identifie et explique clairement les problèmes potentiels liés à l'arpentage (identifiés dans les rapports ou qui n'ont pas été identifiés), la présentation d'options potentielles (incluant les avantages et les inconvénients de chacun, le cas échéant), ainsi que les échéanciers potentiels et les parties devant être impliquées pour résoudre les problèmes;
- Préparer des demandes de propositions pour des contrats liés à l'arpentage, élaborer des estimations de coûts, évaluer et préparer des contrats et des réponses destinés aux sociétés d'arpentage. Cela comprendra le suivi de l'avancement du projet par rapport aux échéanciers établis;

- Lorsque les échéanciers devront être ajustés, communiquer l'information à la Première Nation et aux autres intervenants et préparer les modifications applicables au contrat;
- Le cas échéant, fournir des recommandations à la conseillère en matière d'arpentage du CR concernant la modification des normes, des lignes directrices en matière d'arpentage, des procédures et des politiques pour la réglementation des arpentages;
- Collaborer avec les ministères, les groupes de travail ou les intervenants et siéger au besoin à des comités en lien avec les arpentages exécutés sur les terres de Premières Nations et l'Accord-cadre;
- Toute autre tâche connexe conformément aux responsabilités du CR et des Premières Nations relativement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Cela pourrait inclure, par exemple, aider le CR et le CCT au besoin, collaborer à la préparation du rapport annuel du CCT et à la préparation de rapports trimestriels.

Exigences :

- Un brevet d'arpenteur des terres du Canada ET un permis d'exercice délivré par l'Association des arpenteurs des terres du Canada OU un permis ou une autorisation pour exercer la profession d'arpenteur-géomètre dans n'importe quelle province du Canada.
- **Remarque** : Si cette condition est remplie en détenant un permis ou une autorisation pour exercer comme arpenteur-géomètre dans une province, la candidate retenue ou le candidat retenu doit obtenir un brevet d'arpenteur des terres du Canada ET un permis d'exercice dans l'année suivant la date de début du contrat.
- Propriétaire/partenaire/employé(e) d'une entreprise ou d'une société d'arpentage (ou ayant le potentiel d'établir votre propre entreprise ou société) qui possède ou peut obtenir un permis valide auprès de l'Association des arpenteurs des terres du Canada.

Expérience:

- Deux ans ou plus (acquise au cours des 5 dernières années) dans le domaine de l'arpentage, de préférence sur des terres de Premières Nations;
- Connaissance du droit concernant les limites naturelles et des droits immobiliers, en particulier ceux liés aux terres de réserve des Premières Nations;
- Maîtrise de logiciels tels que la suite Adobe, Microsoft Office, les logiciels de CAO;
- Bonnes relations interpersonnelles;
- Excellentes compétences de communication écrite et verbale;
- Excellentes compétences de présentation;
- Excellente aptitude de gestion du temps et de gestion de projet;
- Fourniture de conseils techniques et de services de résolution de problèmes aux clients, aux gestionnaires, etc.;
- Préparation de rapports et de documents techniques et d'analyse;
- Principes de gestion de projet (lancement, planification, suivi, évaluation);
- Capacité d'interpréter les descriptions des terres;
- Capacité à travailler efficacement au sein d'une équipe, avec les clients ou les intervenants concernés;

Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations
P.O. Box 1022, Sutton West, ON, L0E 1R0
T 905.985.5711
F 866.817.2394

- Tact et bon jugement.

Atouts :

- Expérience de travail avec des Premières Nations, de préférence dans le contexte de l'Accord-cadre;
- En raison de la quantité de travail avec les communautés des Premières Nations, la préférence peut être accordée aux candidats d'ascendance autochtone;
- La maîtrise d'une langue autochtone est un atout;
- Le bilinguisme (français et anglais) est un atout;
- Possibilité d'ajuster les heures de travail pour participer à des réunions dans d'autres fuseaux horaires.

Autres :

- Doit être prêt(e) à voyager (lorsque les restrictions de santé publique liées à COVID-19 seront levées);
- Comme condition du contrat, la candidate retenue ou le candidat retenu devra fournir une preuve satisfaisante de vaccination complète contre la COVID-19;
- Les candidats doivent posséder un permis de conduire valide et avoir accès à un véhicule personnel fiable;
- La candidate retenue ou le candidat retenu doit travailler à partir d'un environnement de bureau à domicile, avec un service Internet fiable;
- Un test écrit peut être requis;
- Des entrevues seront menées;
- Des vérifications de références seront effectuées.
- Une vérification de casier judiciaire peut être demandée.

Rémunération : Jusqu'à 115 000 $ par année selon les qualifications et l'expérience

Heures de travail : Temps plein, 37,5 heures par semaine

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre de présentation décrivant clairement comment vous répondez aux exigences ci-dessus à Charmaine.matteau@labrc.com

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le dimanche 24 octobre 2021.

Nous remercions toutes les personnes qui postulent, seules les personnes invitées à participer à une entrevue seront contactées.

Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations
P.O. Box 1022, Sutton West, ON, L0E 1R0
T 905.985.5711
F 866.817.2394